

Questions orales

Aujourd'hui le député allègue que le gouvernement aurait agi illégalement. La Commission McDonald n'a pas découvert que des membres du gouvernement avaient commis des actes illégaux. Il a été question de certains actes qui devraient être renvoyés aux procureurs généraux, dont le procureur général du Québec, lesquels devront faire enquête et peut-être porter des accusations. Des accusations ont été portées et des documents que la Commission a publiés seront soumis au tribunal, mais d'autres qui concernent les faits et gestes du cabinet et des questions de sécurité nationale et auxquels la Commission McDonald a eu accès, ne seront pas rendus publics à l'occasion de ces poursuites.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉROGER AUX EXIGENCES DE LA LOI

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, le solliciteur général aurait-il la décence de renoncer à l'application du paragraphe 2 de l'article 41 de la loi sur la Cour fédérale?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le problème n'est pas là. Le problème, c'est que nous risquons de porter atteinte à la sécurité nationale si nous divulguons le contenu de ces documents.

* * *

L'ASSURANCE-SANTÉ

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PROVINCES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) appuie-t-il toujours le budget fédéral et pense-t-il que les services de santé vont s'améliorer ou pas après la décision du gouvernement de réduire de 4.5 milliards les paiements de transfert aux provinces? A son avis, cette décision entraînera-t-elle une amélioration ou une détérioration des services de santé?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je profite de l'occasion pour rappeler au député que je continue d'approuver les mesures prises dans le budget du ministre des Finances au sujet de l'assurance-maladie. Au cours des cinq années qui viennent, les crédits de l'assurance-maladie vont progresser annuellement de 13.4 p. 100. C'est là un pourcentage supérieur au taux d'inflation. Comme je n'aurai plus à négocier les paiements aux provinces, je vais pouvoir me concentrer sur l'amélioration du régime de l'assurance-maladie. Comme je l'ai déjà dit, nous verserons à l'Alberta comme aux autres provinces des sommes dont le montant s'élèvera en moyenne de 13 p. 100 chaque année, ce qui est excellent.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, si l'accessibilité aux soins de santé devait en souffrir, soit par des listes d'attentes plus longues dans le cas, par exemple, des pontages cardiaques, soit par l'imposition directe d'honoraires importants au patient, le ministre s'opposerait-il alors avec nous au budget ou serait-il prêt à démissionner pour protester contre les effets véritables du budget sur les soins de santé?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je regretterais beaucoup que des gouvernements provinciaux s'en prennent à la santé des Canadiens en coupant leur budget de la santé. Ils ne peuvent en rien attribuer le choix de leurs priorités aux paiements fédéraux qu'ils reçoivent au titre de la santé et qu'ils utilisent selon leurs propres priorités. Comme je l'ai déjà expliqué, les sommes que nous versons pour les soins de santé, et qui vont s'accroître au cours de chacune des cinq prochaines années comme par le passé, doivent être consacrées à la santé. Cependant, notre nouvelle formule globale de financement, dont l'avantage est de respecter les priorités des provinces, n'aura pas pour inconvénient, je l'espère d'amener les provinces à réduire leur part du budget de la santé.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL DE LA SÉCURITÉ

M. Louis Duclos (Montmorency-Orléans): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

A la lumière du cas du journaliste salvadorien M. Victor Manuel Regalado, présentement détenu à Montréal à la suite de l'émission d'une attestation signée par le ministre et par son collègue de l'Immigration en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'Immigration, attestation entraînant une ordonnance d'expulsion du Canada, et ce sans que M. Regalado ni son avocat ni les arbitres du ministère de l'Immigration sachent de quoi il est accusé, ce qui réduit singulièrement ses possibilités de défense, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il se propose de donner suite bientôt à l'une des recommandations de la Commission McDonald prévoyant justement la création d'une commission d'appel de la sécurité qui ferait automatiquement la révision de toutes les attestations de sécurité émises en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'Immigration?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je peux dire à l'honorable député que je regrette qu'il n'existe pas actuellement de système de révision des décisions prises à cet égard, et je peux l'assurer que j'espère bientôt présenter à la Chambre, après discussion au cabinet, un système de contrôle et de révision externe des décisions prises par le solliciteur général dans le contexte de la sécurité nationale.